

**ARRÊTÉ N°419/2024/SDIS**  
**ARRÊTÉ ÉTABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL**  
**D'AVANCEMENT DE GRADE**

**Année 2024**

**CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX**  
pour l'accès au GRADE de adjoint technique territorial principal de 1ère classe

Le Président de S.D.I.S.

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu la délibération en date du 17 décembre 2007 fixant le taux de promotion,

Vu l'arrêté en date du 10 novembre 2023 établissant, à compter du 10 novembre 2023, jusqu'au 9 novembre 2029, les Lignes Directrices de Gestion pour la collectivité,

**ARRÊTE**

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2024 est établi par ordre de mérite comme suit :

Nom et prénom		Grade Actuel	Grade d'avancement
1	<i>M. MANDELLI Florian</i>	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe
2	<i>M. BOURDON Franck</i>	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe

*(Les nominations sont obligatoirement prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours. Elles interviennent au vu de la délibération fixant les ratios d'avancement de grade).*

Total des fonctionnaires promouvables : 2

Nombres d'hommes : 2

Nombre de femmes : 0

Total des fonctionnaires inscrits : 2

Nombres d'hommes : 2

Nombre de femmes : 0

Article 3 : Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission et sa publication. Le Tribunal Administratif peut également être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait à PRIX-LES-MEZIERES, le 15 MAI 2024

**Le Président du Conseil d'Administration  
du Service Départemental d'Incendie et de  
Secours des Ardennes,**



**Yann DUGARD**